

NOTE D'INFORMATION

A L'ATTENTION DES PHARMACIENS DEMANDEURS D'UN EMPLACEMENT POUR LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Mesdames et Messieurs

Chers pharmaciens demandeurs de sites pour la création d'officines,

En raison de la disponibilité de trois (03) sites après la séance de choix du jeudi 4 juin 2019 et comme indiqué dans la note d'information n° 1037/MSP/DGS/DPML/DAR/KTM du 03 mai 2019, relative au choix des sites pour la création d'officine de pharmacie, les **cent (100) demandeurs suivants** sur la liste des demandeurs (du numéro 201 au numéro 300) sont convoqués à une troisième séance de choix qui aura lieu le **mardi 11 juin 2019 à 9heures** précises à la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires.

A cet effet, j'invite les pharmaciens concernés à procéder à la reconnaissance des sites restants qui sont :

- **KANAKONO**, dans le département de Tengrela ;
- **MINIGNAN**, dans le département d'Odienné
- **NASSIAN**, dans le département de Bouna

Vous remerciant de votre compréhension pour le succès de cette opération.

N.B :

1. Cette note d'information tient lieu de convocation individuelle pour la séance du **mardi 11 juin 2019** ;
2. La procédure pour le choix des sites demeure identique à celle de la séance du 09 mai 2019.

Pour la Commission de Programmation
des officines de pharmacie

Le Directeur de la Direction de la Pharmacie,
du Médicament et des Laboratoires

